

THE CONVERSATION

Academic rigour, journalistic flair

Enfants de la rue en Afrique de l'Ouest : ce que révèlent huit années de terrain

Published: August 19, 2026 6.01am SAST



Des enfants en situation de mendicité aux abords de la circulation routière à Bamako, Mali. Drahmane Fondo, Fourni par l'auteur

<https://theconversation.com/enfants-de-la-rue-en-afrique-de-louest-ce-que-revelent-huit-annees-de-terrain-288949>

L'expression "enfants de la rue" cache une réalité plus complexe qu'il n'y paraît. À l'origine de ce phénomène, se trouve un système de solidarité qui s'est transformé sous l'effet de l'urbanisation, de la pauvreté et de la marchandisation des relations sociales.

Dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest, comme au Mali, certains y passent la journée avant de retourner chez eux. D'autres ont été confiés à des proches en ville et se retrouvent progressivement exposés à l'exploitation, à la rupture avec leur famille ou à la mendicité.

En tant qu'ethnologue, j'ai mené une étude de terrain dans les rues de Bamako entre 2017 et 2025. J'ai combiné des entretiens semi-directifs - de jour comme de nuit, en maraude - avec les enfants rencontrés, et une observation participante prolongée. C'est cette combinaison, notamment le travail nocturne, qui m'a permis de comprendre cette réalité complexe.

Il existe en réalité plusieurs catégories d'enfants qui se croisent dans le même espace, sans que la frontière entre elles soit toujours visible au premier regard.

Dès 1985, le Forum de Grand-Bassam, organisé en Côte d'Ivoire par le Bureau international catholique de l'enfance (Bice) et l'Unicef, avait déjà tenté de clarifier les choses en distinguant les « enfants *dans* la rue » (qui y passent la journée avant de regagner un foyer le soir) des « enfants *de* la rue », en rupture totale avec toute famille, qui y vivent et y dorment.

Cette distinction reste juste, mais elle demeure difficile à observer dans la journée. Les filles, par exemple, investissent elles aussi l'espace public (vente de rafraîchissements, de fruits, de petite restauration ambulante) avant d'en disparaître à la tombée de la nuit. Les garçons, eux, se répartissent alors entre ceux qui rentrent chez eux et ceux qui restent.

Pour comprendre ce phénomène, il faut remonter à sa source : la pratique traditionnelle appelée confiage, répandue dans de nombreuses sociétés d'Afrique de l'Ouest. Un enfant n'y appartient pas seulement à ses parents biologiques, mais à toute une parenté élargie. Celle-ci peut légitimement décider de le confier à un autre membre de la famille, souvent en ville, pour lui offrir une meilleure éducation, un apprentissage artisanal ou simplement un avenir que le village ne peut plus lui garantir.

La logique quasi-marchande s'impose

Cette pratique, autrefois fondée sur un principe de réciprocité et de solidarité au sein des familles, est aujourd'hui profondément mise à l'épreuve par l'urbanisation et la monétarisation des rapports sociaux. Et c'est peut-être le résultat le plus important de mes enquêtes de terrain.

Contrairement à l'idée d'une dégradation progressive, provoquée par un choc ultérieur (un décès, un remariage, une difficulté économique), la rupture est souvent présente dans le confiage lui-même, dès l'arrivée de l'enfant chez ses hôtes.

Cette observation rejoint les travaux de l'anthropologue Mélanie Jacquemin, qui a montré, en Côte d'Ivoire, que les familles villageoises elles-mêmes hésitent désormais à confier leurs filles, faute d'être assurées d'une quelconque réciprocité en retour.

De leur côté, de nombreuses familles urbaines préfèrent aujourd'hui embaucher une aide domestique salariée plutôt que d'accueillir une nièce ou une petite-cousine du village. La relation de travail y est jugée plus simple, sans les obligations affectives et sociales qu'implique un lien de parenté. Le confiage traditionnel se trouve ainsi concurrencé par une logique quasi marchande, dès l'origine du placement - et non plus seulement dans ses dérives ultérieures.

Risque de rupture

Ce basculement n'est pas propre au Mali. Au Sénégal, la mendicité des enfants talibés, confiés à des maîtres coraniques, s'est intensifiée depuis l'exode massif de nombreux maîtres coraniques vers les villes, dans les années 1970, à la suite d'une grande sécheresse. Kadessa Arissabe Sané, qui a consacré sa thèse de doctorat à ce phénomène en 2017, montre que cette mendicité s'est muée en un véritable ordre social, entretenu paradoxalement par une population qui continue d'y voir un acte d'aumône

Au Bénin et au Togo, un phénomène comparable existe sous le nom de *vidomégon* (littéralement « enfant placé ») avec les mêmes dérives d'exploitation domestique lorsque la pratique échappe à tout cadre protecteur.

Les enfants qui basculent véritablement dans la rue, en rupture totale, restent exposés à des dangers considérables : accidents de la circulation, maladies non soignées, parfois la mort, sans qu'il soit toujours possible d'identifier leurs proches.

Pourtant, il serait faux de croire que la majorité des enfants circulant traditionnellement entre les familles soient dans cette situation extrême. La plupart conservent un foyer où rentrer, même lorsque leurs journées se passent dans la rue. Ce constat n'échappe pas aux législateurs.

Dans la plupart de ces pays d'Afrique de l'Ouest, des textes de loi existent bel et bien pour sanctionner les dérives de la solidarité traditionnelle par le confiage. Au Mali, par exemple, la mendicité et son incitation sont interdites par la loi.

Des sanctions inefficaces

Mais l'écart entre le droit et son application reste considérable. Faute de sanctions effectives, ces dispositions peinent à produire les effets escomptés. Le phénomène des enfants et familles qui mendient dans les rues s'est ainsi banalisé, devenant un phénomène de société aussi répandu que les législations censées l'encadrer.

Rien de durable ne pourra cependant être construit sans l'implication résolue des autorités et de l'État, à tous les échelons de la hiérarchie administrative. Cette mobilisation doit être conjuguée à l'action constante de la société civile -organisations non gouvernementales et associations locales.

Elle doit également s'appuyer sur l'apport de réseaux universitaires produisant, à partir de leurs propres enquêtes de terrain, des connaissances scientifiques directement mobilisables sur la protection de l'enfance, la médiation communautaire et la sécurité nutritionnelle. Le [Réseau Enfance Afrique](#) en est un exemple.

C'est précisément cette nuance qui ouvre la voie à des réponses plus finement adaptées aux réalités du terrain, capables de cibler les moments réels de bascule plutôt que de traiter cette population de manière uniforme.

Il faut comprendre une société avant de vouloir la transformer. C'est une évidence trop souvent oubliée des politiques de protection de l'enfance. C'est pourtant la seule voie vers des solutions qui durent.

Que peut-on faire ?

Deux leviers concrets se dégagent de ce constat. D'une part, il faut différencier l'accompagnement selon la nature du placement et selon le degré de rupture déjà installé. La majorité des enfants, dont les liens familiaux demeurent actifs, nécessite un accompagnement préventif visant à préserver ces liens plutôt qu'une réponse limitée à la crise.

Les placements par intermédiaires sans lien familial, eux, s'apparentent déjà, dans les faits, à une forme de travail informel appelant un cadre juridique dédié.

D'autre part, il faut resserrer l'écart entre le droit et son application suppose une coordination encore largement absente aujourd'hui entre l'État, la société civile et les réseaux de recherche de terrain. Cette combinaison est la seule susceptible de documenter, avec la précision qu'exige ce sujet, les situations qui basculent réellement dans le danger.

Drahmane Fondo

Associate Researcher (LIRCES, Université Côte d'Azur) & Founder, Réseau EnfanceAfrique.org, Université Côte d'Azur

DOI

<https://doi.org/10.64628/AAJ.sm3jq46nh>